

MC/2121

**Original: français
6 novembre 2003**

QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
LA LIGUE DES ETATS ARABES**

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
LA LIGUE DES ETATS ARABES**

1. Dans une lettre datée du 30 octobre 2003, dont une copie est jointe en annexe I, l'Ambassadeur, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève a soumis, au nom de la Ligue des Etats arabes, une demande officielle visant à l'obtention du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, en date du 31 octobre 2003, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 30 OCTOBRE 2003 ADRESSEE PAR L'AMBASSADEUR,
OBSERVATEUR PERMANENT DE LA LIGUE DES ETATS ARABES AUPRES DES
NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE
AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux relations existant entre la Ligue des Etats arabes et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), relations qui ont été formalisées par la conclusion de l'Accord de coopération en date du 12 décembre 2000.

Afin de donner plein effet aux dispositions de cet accord et de développer des relations plus étroites avec votre Organisation, la Ligue des Etats arabes souhaiterait participer, en qualité d'observateur, aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations.

Je vous saurais gré de prendre les mesures nécessaires pour soumettre cette demande au Conseil de l'Organisation pour examen.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 31 OCTOBRE 2003 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
A L'AMBASSADEUR, OBSERVATEUR PERMANENT DE LA
LIGUE DES ETATS ARABES AUPRES DES NATIONS UNIES ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 octobre 2003, par laquelle vous me faites part du souhait de la Ligue des Etats arabes d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Nous apprécions vivement la coopération croissante entre les deux organisations, comme en atteste la signature de l'Accord de Coopération entre la Ligue des États arabes et l'OIM le 12 décembre 2000; soyez assuré que les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la quatre-vingt-sixième session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 18 au 21 novembre 2003.

Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis sous peu à l'ensemble des Etats Membres et des observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu cette requête. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]